

ASSEMBLEE NATIONALE13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 543

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 9

Dans la dernière phrase de l'alinéa 23 de cet article, substituer au mot :

« objectifs »

les mots :

« engagements annuels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.